

L'ensemble des résolutions approuvé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 juillet 2016

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 27 juillet 2016 a approuvé l'ensemble des résolutions présentées par le Conseil d'administration, et en particulier la première résolution portant sur la délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour décider l'augmentation du capital social par émission de titres de la Société, en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société, sans droit préférentiel de souscription.

En conséquence, l'offre publique initiée par Gecina sur les titres de Foncière de Paris, et dont les termes sont détaillés dans la note d'information ayant obtenu le visa de l'Autorité des marchés financiers le 13 juillet 2016 (D&I 216C1648), n'est plus conditionnée par l'obtention de l'approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire de Gecina, mais demeure soumise au seuil de renonciation.

Le résultat des votes de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 juillet 2016 sera prochainement disponible sur le site internet du Groupe : www.gecina.fr.

Gecina, un acteur de référence de l'immobilier

Gecina détient, gère et développe un patrimoine immobilier de 11,7 milliards d'euros au 1er juillet 2016 situé à 97% en lle-de-France. La foncière oriente son activité autour du premier patrimoine de bureaux de France et d'un pôle de diversification composé d'actifs résidentiels et de résidences étudiants. Ces données excluent le patrimoine de santé dont la cession pour 1,35 milliard d'euros est intervenue le 1er juillet 2016. Gecina a inscrit l'innovation durable au cœur de sa stratégie pour créer de la valeur, anticiper les attentes de ses clients et investir en respectant l'environnement grâce à l'implication et l'expertise de ses collaborateurs.

Gecina est une Société d'Investissement Immobilier Cotée (SIIC) sur Euronext Paris et a intégré les indices SBF 120, Euronext 100, FTSE4Good, DJSI Europe et World, Stoxx Global ESG Leaders et Vigeo. Pour concrétiser ses engagements citoyens, Gecina a créé une fondation d'entreprise dédiée à la protection de l'environnement et au soutien de toutes les formes de handicap.

www.gecina.fr

CONTACTS GECINA

Communication financière

Samuel Henry-Diesbach Tél. : + 33 (0)1 40 40 52 22 samuelhenry-diesbach@gecina.fr

Virginie Sterling

Tél: + 33 (0)1 40 40 62 48 virginiesterling@gecina.fr

Brunswick

Laurent Perpère, Jérôme Biscay, Christophe Menger

Tel.: +33 (0)1 53 96 83 83

Relations presse

Brigitte Cachon Tél.: + 33 (0)1 40 40 62 45 brigittecachon@gecina.fr

Armelle Miclo

Tél.: +33 (0)1 40 40 51 98 armellemiclo@gecina.fr Ce communiqué a été préparé à des fins d'informations uniquement. Il ne constitue ni une offre d'achat ou d'échange, ni une sollicitation d'une offre pour la vente ou l'échange de titres Foncière de Paris, ni une offre d'achat ou d'échange, ni une sollicitation d'une offre pour la vente ou l'échange de titres Gecina. La diffusion, la publication ou la distribution de ce communiqué peut être restreinte par la loi dans certaines juridictions et, en conséquence, toute personne en sa possession située dans ces juridictions doit s'informer des restrictions légales en vigueur et s'y conformer. Il est fortement recommandé aux investisseurs et aux actionnaires situés en France de prendre connaissance de la note d'information mentionnée dans ce communiqué, ainsi que de toute modification ou de tout supplément apporté(e) à ce document, dans la mesure où celui-ci contient des informations importantes sur l'opération proposée ainsi que sur d'autres sujets connexes.

Ni Gecina S.A., ni ses actionnaires et conseils ou représentants respectifs n'accepte une quelconque responsabilité dans l'utilisation par toute personne du présent communiqué ou de son contenu, ou plus généralement afférente au communiqué